



*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

ST DIE des Vosges, le 27 novembre 2023

Signature du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions - Massif des Vosges 2021-2027

La loi montagne de 1985, modifiée en 2016, a doté les cinq massifs de montagne français (Alpes, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges), de moyens pour un développement équitable et durable :

- des comités de massif (un par massif), véritables parlements de la montagne, représentant l'ensemble des acteurs du massif et définissant les objectifs et les actions à mener pour le développement, l'aménagement et la protection du massif ;
- des financements spécifiques pour accompagner ce développement, de l'Europe (Programme FEDER Massif des Vosges) , de l'État, des Régions et des Départements regroupés au sein du CPIER Massif des Vosges.

Ce Contrat permet de soutenir des projets publics ou privés ambitieux et porteurs de changement, répondant aux priorités du Massif des Vosges.

Josiane CHEVALIER, Préfète Coordinatrice de Massif, Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, ont signé le Contrat de Plan État Interrégional – Massif des Vosges 2021-2027 aux côtés de Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges, et d'autres signataires : Marie-Guite DUFAY , Présidente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Patrick WEITEN, Président du conseil départemental de la Moselle, Yves KRATTINGER, Président du Conseil départemental de la Haute-Saône, François VANNSON, Président du Conseil départemental des Vosges, Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, l'État, les deux agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse, les deux conseils régionaux Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, les 6 conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haute-Saône, Vosges, territoire de Belfort et la Collectivité européenne d'Alsace, s'engagent à mobiliser près de 80

millions d'euros à parité sur la période 2021-2027, pour répondre aux enjeux de la transition écologique de la protection et du développement du massif vosgien.

La priorité, actée après un long travail de concertation, est de rendre la montagne et sa population plus résilientes, en premier lieu face aux conséquences des changements climatiques et écologiques, pour être en mesure, demain, de retrouver une attractivité et un dynamisme nouveaux.

Face au défi majeur du changement climatique et de l'amélioration de la résilience du territoire, les signataires du CPIER veulent protéger, mettre en valeur et développer le Massif selon trois axes :

1 - **« Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité »** : il s'agit d'assurer la préservation de l'eau, la préservation de la biodiversité des espèces et des habitats et la protection de cette nature fragile face au changement climatique attendu et aux pressions anthropiques.

2 - **« Une montagne où l'Homme exploite durablement prairies et forêts »** : dans le Massif des Vosges, l'Homme a toujours travaillé dans et avec la nature et a su préserver un mode d'exploitation multifonctionnelle. Il s'agit de maintenir cet équilibre pour assurer la cohabitation durable entre l'Homme et la Nature.

3 - **« Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature »** : développer une économie plus présente pour les habitants et aux populations de passage est nécessaire. L'évolution du tourisme doit permettre une expérience unique visant l'excellence environnementale, une approche plus douce de la montagne, et basée sur une répartition équitable des activités sur le territoire prenant en compte le respect de la nature.

Onze défis sont ainsi identifiés et traduits en ambitions et objectifs. Des fiches thématiques reprécisent les enjeux, fixent des objectifs opérationnels, et déclinent les actions et projets éligibles ou déjà connus, ainsi que les éventuelles conditions de réalisation attendues.

Le CPIER Massif des Vosges accompagne les démarches innovantes, expérimentales et à visibilité interdépartementale ou interrégionale, en cohérence avec le principe d'expérimentation reconnu pour les massifs dans la loi Montagne, ou encore les projets qui possèdent une spécificité montagne et croisent les différents enjeux prioritaires du massif.

Depuis 2021, 213 projets correspondant à un montant d'opérations de 59,8 millions d'euros ont pu être aidés par le dispositif.

Le plan Avenir Montagnes Investissements a permis en 2021 et 2022 le soutien de 46 opérations pour un montant total de projets de plus de 45 millions d'euros.

Contacts presse :

Préfecture des Vosges : pref-bci@vosges.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Région Grand Est : presse@grandest.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté : marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr